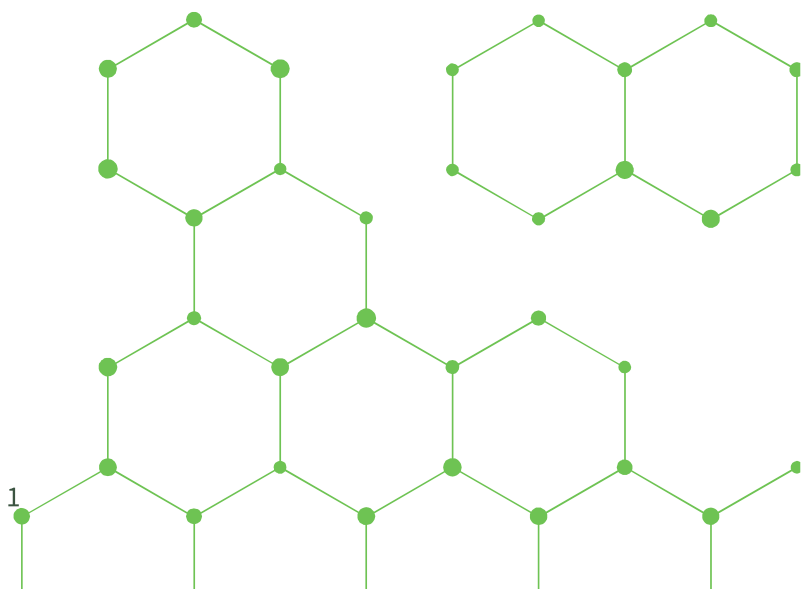


**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**  
au 30 juin 2023



# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE NFL BIOSCIENCES : FAITS MARQUANTS.....</b>	<b>3</b>
1.1.	Résultats prometteurs de l'étude clinique PRECESTO (événement post clôture du 1 <sup>er</sup> semestre 2023).....	3
1.2.	Optimisation de la stratégie de communication de l'étude clinique CESTO II (événement post clôture du 1 <sup>er</sup> semestre 2023).....	3
1.3.	Collaboration avec le CEA pour une étude du mécanisme d'action de NFL-101.....	4
1.4.	Co-développement de NFL-301, candidat médicament pour réduire la consommation d'alcool.....	5
1.5.	Extension de la propriété intellectuelle.....	5
1.6.	Stratégie de partenariats.....	5
1.7.	Mise en place début 2023 de sources de financements diversifiées : besoins de trésorerie couverts jusqu'au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2024.....	5
1.8.	Évolution de la gouvernance.....	6
<b>2.</b>	<b>SYNTHÈSE DES RÉSULTATS SEMESTRIELS DE NFL BIOSCIENCES.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>NFL BIOSCIENCES : PERSPECTIVES 2023.....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 202.....</b>	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....</b>	<b>22</b>

## 1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE NFL BIOSCIENCES : FAITS MARQUANTS

### 1.1. Résultats prometteurs de l'étude clinique PRECESTO (événement post clôture du 1<sup>er</sup> semestre 2023)

Les résultats de l'étude ont été présentés par la Société dans les communiqués de presse des 25 septembre et 5 octobre 2023. Le lecteur peut s'y reporter en consultant le site internet de la Société ([www.nflbiosciences.com](http://www.nflbiosciences.com), rubrique « Investisseurs » page « Communiqué de presse »).

PRECESTO est une étude exploratoire de Phase 2a, monocentrique, contre placebo, en cross-over sur deux périodes de 28 jours chacune, randomisée, en double aveugle, incluant 34 fumeurs ne souhaitant pas arrêter de fumer et ayant une forte satisfaction à fumer. Chaque sujet est son propre contrôle et reçoit aléatoirement et alternativement soit NFL-101, soit le placebo, au début de chacune des deux périodes. À la fin de l'étude, tous les sujets ont reçu une administration de NFL-101 et une administration de placebo. Pour chaque sujet, l'ordre dans lequel NFL-101 et le placebo ont été administrés était tenu secret. Pour chaque période, les sujets ont reçu les traitements au jour 1 (J1) puis répondu en toute autonomie au questionnaire modifié d'évaluation de la cigarette (mCEQ) aux jours 4 (J4), 7 (J7), 14 (J14), 21 (J21) et 28 (J28).

L'objectif de PRECESTO, tel que mentionné dans le protocole, consiste à « évaluer l'efficacité de NFL-101 à réduire le renforcement positif des cigarettes tel que mesuré par la sous-échelle évaluant la satisfaction procurée par la cigarette (questions 1, 2 et 12) du questionnaire mCEQ par rapport à un placebo. ». Le critère principal découlant de cet objectif a été choisi comme étant « la sous-échelle « Satisfaction procurée par la cigarette » (items 1, 2, et 12) du mCEQ mesurée à J4 ».

PRECESTO est la seconde étude après CESTO qui met en évidence l'effet de NFL-101 sur la réduction de la satisfaction procurée par les cigarettes. L'effet cliniquement pertinent est en outre plus durable qu'attendu.

#### **Conclusion : une première étude clinique contre placebo aux résultats prometteurs**

Cette étude exploratoire :

- montre qu'une unique administration de **NFL-101 réduit la satisfaction procurée par les cigarettes de façon cliniquement pertinente et avec un effet plus long que celui attendu**, ce qui confirme l'intérêt thérapeutique de NFL-101 administré seul ou en association avec les substituts nicotiniques qui réduisent les symptômes de manque ;
- représente une seconde étude clinique après CESTO mettant en évidence **un effet sur la réduction de la satisfaction procurée par les cigarettes et cette fois contre placebo**, le niveau de preuve de l'effet de NFL-101 est renforcé ;
- corrobore les résultats cliniques déjà mentionnés dans la demande de brevet déposée aux États-Unis en octobre 2022 et **renforcent la solidité de la demande de brevet et la probabilité de délivrance** qui entraînerait alors une protection au moins jusqu'en 2042.

### 1.2. Optimisation de la stratégie de communication de l'étude clinique CESTO II (événement post clôture du 1<sup>er</sup> semestre 2023)

CESTO II est une étude clinique de phase 2b, multicentrique, randomisée en double aveugle contre placebo. L'essai est conduit comme suit :

- 3 bras (deux bras dose et un bras placebo) ;
- 318 fumeurs, âgés de 18 ans et plus ;
- 12 mois de suivi (CESTO2, NCT04571216) ;
- Les sujets reçoivent deux injections sous-cutanées initiales à une semaine d'intervalle. Des injections supplémentaires de rappel sont possibles à 3 et 6 mois pour les sujets non abstinents à ces dates.

Les principaux objectifs de cette étude sont de sélectionner la meilleure dose et d'évaluer l'efficacité de NFL-101 par rapport au placebo. Le critère principal est l'abstinence continue pendant 4 semaines et le critère secondaire clé est l'abstinence continue pendant 6 mois, mesurées à partir de 15 jours après la première administration et confirmées par la mesure du CO exhalé. D'autres critères secondaires sont aussi étudiés et notamment l'abstinence continue pendant 3 mois, 9 mois et 12 mois, l'abstinence continue en fin de traitement pendant 3 mois et 6 mois, ainsi que l'abstinence continue pendant les 3 derniers mois de l'étude. De nombreux critères exploratoires seront ensuite analysés.

Le recrutement des sujets a démarré en janvier 2022, mobilisant progressivement un total de 8 Centres d'Investigation Clinique (CIC) de Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lorient, Marseille, Montpellier, Poitiers et Rennes) ainsi que l'institut de recherche Eurofins-Optimed (Grenoble). La dernière et 318<sup>ème</sup> randomisation a été effectuée début mai 2023.

### **Analyse des données et stratégie de communication des résultats**

Une analyse des résultats avait été annoncée après atteinte des 6 mois de suivi du 318<sup>ème</sup> sujet. Dans cette stratégie de communication, l'analyse des taux d'abstinence continue en exploitant les données des 6 premiers mois de suivi impliquait une levée d'aveugle. Celle-ci limitait l'exploitation des données collectées entre les 6<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> mois qui seraient considérées comme des données en ouvert. Maintenir l'aveugle pendant les 12 mois de suivi prévus permettrait une exploitation maximale de toutes les données collectées pendant l'étude CESTO II.

L'observation d'un effet plus durable qu'anticipé lors de l'étude PRECESTO pousse à adopter une certaine prudence quant à une lecture anticipée des résultats conduisant à une levée d'aveugle avant le terme des 12 mois de suivi prévu. Si une réaction immunitaire est induite par l'administration de NFL-101, celle-ci pourrait conduire en plus d'un effet immédiat qui favoriserait la réussite d'une tentative d'arrêt, à un effet plus long terme de prévention ou de gestion des rechutes par exemple.

L'étude CESTO II comprend en outre une hiérarchie dans les critères d'analyse, il y a un critère principal, puis un critère secondaire clé, 6 critères secondaires et de nombreux critères exploratoires. Chacun des critères secondaires a une grande pertinence clinique. Maintenir l'aveugle pendant les 12 mois de suivi permettra ensuite d'exploiter pleinement les résultats obtenus sur ces critères secondaires.

Pour ces trois raisons et parce que l'étude CESTO II a concentré la majeure partie des ressources de la Société pour un total d'environ 8 M€, la décision a été prise d'exploiter au maximum les données générées. Cela passe par un maintien de l'aveugle jusqu'à la fin de la période d'observation prévue.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Dernière visite du dernier sujet inclus : début mai 2024
- Fin des audits des centres et de la revue des données collectées : fin juin 2024
- Levée de l'aveugle et transfert des données pour l'analyse statistique : mi-juillet 2024
- Communication des résultats sur le critère principal, le critère secondaire clé et les critères secondaires : fin juillet 2024

Il est important de rappeler que la Société est maintenue en condition d'aveugle au même titre que les sujets, les centres cliniques et la CRO Eurofins Optimed.

### **1.3. Collaboration avec le CEA pour une étude du mécanisme d'action de NFL-101**

En février 2023, NFL Biosciences a mis en œuvre un partenariat avec le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA), sur la recherche du mécanisme d'action de son candidat médicament NFL-101.

L'étude est conduite par l'équipe Neuroi-magerie Pharmacologique du CEA Paris-Saclay. Elle consiste à suivre, par imagerie tomographique par émission de positons (TEP), les modifications de la fonction cérébrale associées au développement de la dépendance au tabac chez la souris afin de mettre en évidence les effets centraux du traitement par NFL-101.

Les résultats sont attendus avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

#### 1.4. Co-développement de NFL-301, candidat médicament pour réduire la consommation d'alcool

Dans le cadre de l'accord de co-développement mis en place début 2022, NFL Biosciences et son partenaire industriel Athena Pharmaceutiques ont développé une forme à libération prolongée d'extrait de la plante de kudzu se présentant sous la forme de microgranules, le NFL-301. L'ambition de NFL Biosciences est de développer le premier médicament par voie orale à base d'extraits de kudzu destiné à lutter contre la consommation excessive d'alcool.

NFL prépare un pre-IND aux États-Unis qui devrait être déposé avant la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 afin d'obtenir une validation par la FDA du procédé de fabrication, de la qualité du produit et de la stratégie de développement jusqu'à l'AMM.

Il n'est pas prévu d'engager de dépenses conséquentes sur le développement de NFL-301 dans les 9 prochains mois. L'essentiel du travail est actuellement réglementaire et consultatif.

#### 1.5. Extension de la propriété intellectuelle

NFL Biosciences a poursuivi sa stratégie de gestion et de protection des connaissances sur NFL-101 et NFL-301.

**Demande de brevet pour NFL-301 :** une demande de brevet a été déposée aux États-Unis pour la formulation du NFL-301 avec une volonté d'extension au niveau mondial. Cette première demande de brevet pour NFL-301 vise à protéger des formulations à libération prolongée d'extraits de kudzu, une plante issue de la médecine traditionnelle chinoise, ainsi que leurs utilisations dans le traitement de la réduction de la consommation d'alcool.

**Accord de délivrance sur NFL-101 :** NFL Biosciences dispose de trois familles de brevets lui conférant une large protection internationale de son candidat médicament NFL-101, incluant l'Europe, les États-Unis, la Chine et le Japon.

#### 1.6. Stratégie de partenariats

Au-delà des études en cours (CESTO-II et la collaboration avec le CEA-Saclay), NFL BIOSCIENCES privilégiera la poursuite du développement du NFL-101 en partenariat avec des sociétés pharmaceutiques ayant un intérêt dans le domaine de l'addiction. Dans le cadre de la marche normale des affaires, la Société a déjà eu des discussions avec plusieurs sociétés pharmaceutiques internationales. Compte tenu des résultats positifs de PRECESTO, ces discussions pourraient s'accélérer.

En ce qui concerne le partenariat avec THEMIS PHARMACEUTICALS en Inde, la stratégie de développement dans ce pays est également en cours de réévaluation après les résultats de l'essai clinique PRECESTO.

NFL Biosciences a été invitée à participer à deux conférences commerciales majeures dans les mois à venir, où les discussions avec les sociétés pharmaceutiques et les investisseurs institutionnels se poursuivront :

- Conférence annuelle Jefferies Healthcare (Londres, 14-16 novembre 2023)
- Conférence annuelle JP Morgan Healthcare (San Francisco, 8-11 janvier 2024)

#### 1.7. Mise en place début 2023 de sources de financements diversifiées : besoins de trésorerie couverts jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024

Début 2023, NFL Biosciences a mené à bien sa stratégie de financement en sollicitant différents dispositifs de subventions et d'avances, et les marchés financiers. Au total 4,2 M€ ont été perçus dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et 0,7 M€ restent à percevoir d'ici à la production des constats de fin des études, soit un total sécurisé de 4,9 M€ (3 M€ par augmentation de capital et 1,9 M€ en avances remboursables ou subvention). NFL Biosciences a ainsi sécurisé le financement de l'avancement de ses projets prioritaires et dispose d'un horizon de trésorerie qui s'étend désormais jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

NFL Biosciences continuera de s'appuyer sur une organisation aux coûts fixes limités. Au-delà, NFL Biosciences aura besoin de financements complémentaires qui pourront venir, indépendamment ou concomitamment (1) d'augmentations de capital (2) de financements non dilutifs, et (3) de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques.

## 1.8. Évolution de la gouvernance

Le 27 février 2023, le Conseil d'administration a nommé le Docteur Ignacio FAUS, Directeur Général de la Société, en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée n'excédant pas celle de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui se tiendrait en 2024.

Le 27 juin 2023, les actionnaires ont approuvé la nomination de Madame Dominique COTE en qualité d'administratrice indépendante de la Société. Son mandat d'une durée de 3 ans arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui se tiendrait en 2026.

## 2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS SEMESTRIELS DE NFL BIOSCIENCES

Les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2023 (1<sup>er</sup> janvier 2023 – 30 juin 2023), établis conformément aux normes comptables françaises, ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 octobre 2023. Ils ont fait l'objet d'une revue limitée des commissaires aux comptes dont les résultats sont présentés ci-après.

Comptes sociaux en euros	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires net	-	-	-
Total des produits d'exploitation	94 777	5	22
Résultat d'exploitation	(2 382 387)	(1 300 816)	(3 083 170)
Résultat financier	71 388	107 829	182 831
Résultat exceptionnel	-	-	39 025
Impôt sur les bénéfices	(200 349)	(121 632)	(417 829)
<b>Résultat net comptable</b>	<b>(2 110 650)</b>	<b>(1 071 354)</b>	<b>(2 443 484)</b>
Capitaux propres	1 907 772	2 216 127	843 996
Immobilisations incorporelles (brevets)	122 785	139 577	135 784
Dettes	2 461 532	736 661	1 478 510
- dont dettes financières	72 727	85 007	83 256
- dont dettes d'exploitation	2 283 580	651 654	1 395 254
- dont produits constatés d'avance	105 225		
Disponibilités	3 359 459	2 044 267	1 053 581
<b>Total du bilan</b>	<b>5 578 281</b>	<b>3 043 765</b>	<b>2 395 484</b>

NFL Biosciences a enregistré au 1<sup>er</sup> semestre 2023 des produits d'exploitation de 94 K€. Le montant correspond à une quote-part de la subvention d'exploitation octroyée par Bpifrance (montant total 200 K€). Toujours en phase d'essais cliniques, NFL Biosciences n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des deux exercices écoulés.

En liaison avec les ressources allouées à l'avancement des programmes présentés ci-avant, et au fonctionnement de la Société, le résultat d'exploitation s'établit à (2,4) M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2023, contre (1,3) M€ à la même période en 2022. Les salaires et charges sociales sont de 307 K€ pour 4 personnes au 30 juin 2023, contre 254 K€ en pour 3 personnes au 30 juin 2022.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, NFL Biosciences a évalué un Crédit d'Impôt recherche (CIR) de 203 K€, contre 101 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2022, une évolution qui traduit la montée en puissance de ses programmes de recherche. Sur la période, NFL Biosciences a perçu un préfinancement de 161 K€ du CIR déclaré en 2022 qui s'élevait au total à 397 K€.

Le résultat financier du 1<sup>er</sup> semestre 2023, à 71 K€, contre 108 K€ un an plus tôt, est lié à la rémunération issue des placements des excédents de trésorerie pour 32 K€ et à la reprise de dépréciation du contrat de liquidité

pour 39 K€. En conséquence, NFL Biosciences génère un résultat net de (2,1) M€ sur la période, contre (1,1) M€ au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2023, le montant des capitaux propres de la Société s'élevait à 1,9 M€ et la trésorerie disponible à 3,4 M€. Les liquidités sont issues de l'augmentation de capital réalisée fin janvier 2023 (3,0 M€), des avances octroyées par Bpifrance pour les études cliniques de NFL-101 et de NFL-301 (1,1 M€).

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2023, la Société a perçu le produit de l'exercice de BSA et BSPCE de fin juin et juillet 2023 pour un montant total de 550 K€, ainsi que le 1<sup>er</sup> versement de la subvention pour l'étude PRECESTO pour 140 K€.

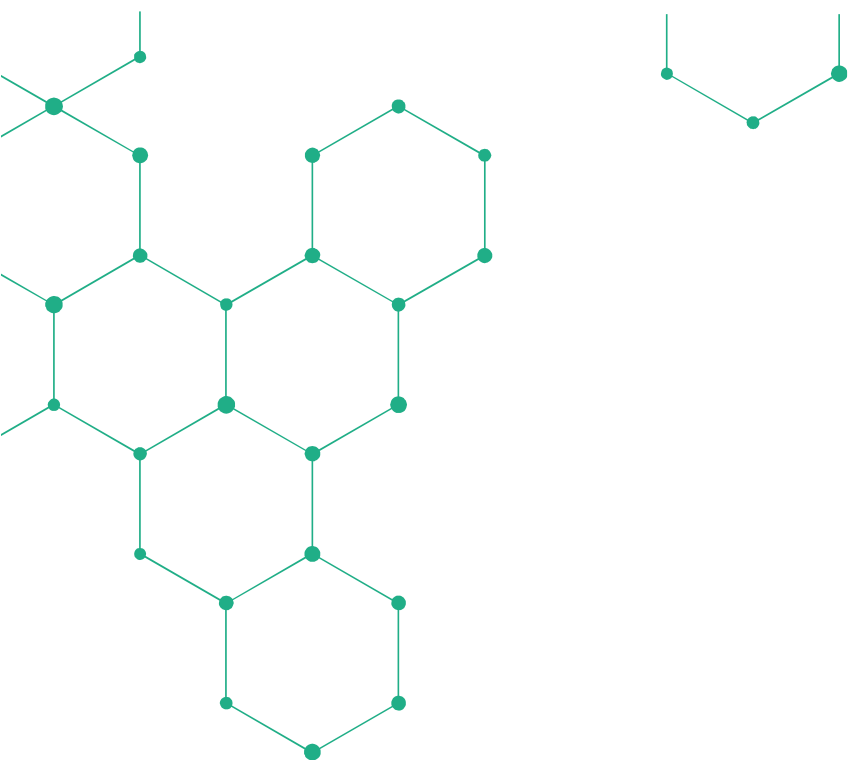
### 3. NFL BIOSCIENCES : PERSPECTIVES 2023

Le Dr Ignacio Faus, Président Directeur-général de NFL Biosciences a déclaré : « *Nous sommes très satisfaits des progrès réalisés au cours de ces derniers mois. Nous avons exécuté l'essai clinique de phase 2a PRECESTO en respectant le budget et les délais. Les résultats obtenus dans PRECESTO, qui ont été présentés en détail dans ce communiqué de presse, sont très prometteurs. PRECESTO est le premier essai clinique contrôlé par placebo pour le NFL-101. Nous avons montré que le NFL-101 a un effet supérieur au placebo dans la réduction de la satisfaction liée au tabagisme. En ce qui concerne CESTO II, nous avons également l'intention de réaliser cet essai clinique en respectant le budget et le calendrier. À la lecture des résultats de PRECESTO, le conseil d'administration a décidé de modifier le calendrier de communication des résultats de CESTO-II, afin de maximiser le potentiel de l'étude.*

*En ce qui concerne le NFL-301, notre produit pour la réduction de la consommation d'alcool, nous avons progressé dans la mise au point d'une nouvelle formulation du produit. Au cours des prochains mois, la poursuite du développement va continuer.*

*Comme nous l'avons déjà mentionné, NFL Biosciences dispose d'une gestion des coûts fixes très rigoureuse. Nous utilisons les fonds qui nous sont alloués avec le plus grand soin et les consacrons principalement au financement des études scientifiques. Grâce à cela, l'horizon de trésorerie de l'entreprise peut être étendu à la fin de l'année 2024.*

*Compte tenu de notre petite taille, nous allons donner la priorité à la recherche de partenariats pour le développement du NFL-101 au-delà des études en cours. Des discussions ont été entamées avec de grandes sociétés pharmaceutiques américaines et européennes et, à la lumière des résultats positifs de PRECESTO, elles pourraient maintenant être accélérées. »*



## 4. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	594 530	471 745	122 785	135 784
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	35 760	35 760		
	Autres immobilisations corporelles	4 733	3 188	1 544	2 089
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>635 023</b>	<b>510 693</b>	<b>124 329</b>	<b>137 873</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	1 166 590		1 166 590	742 287	
Capital souscrit appelé, non versé	500 000		500 000		
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	200 000		200 000	160 855	
<b>DISPONIBILITES</b>	3 359 459		3 359 459	1 053 581	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	227 902		227 902	300 888
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>5 453 951</b>		<b>5 453 951</b>	<b>2 257 611</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>6 088 974</b>	<b>510 693</b>	<b>5 578 281</b>	<b>2 395 484</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2023

31/12/2022

		30/06/2023	31/12/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	228 203	157 038
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 211 946	4 108 686
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(3 421 728)	(978 243)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(2 110 650)</b>	<b>(2 443 484)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 907 772</b>	<b>843 996</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 208 977	72 977
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>1 208 977</b>	<b>72 977</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	72 727	83 249
	Emprunts et dettes financières divers (3)		7
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 210 827	1 187 048
	Dettes fiscales et sociales	72 753	208 206
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)	105 225		
	<b>Total des dettes</b>	<b>2 461 532</b>	<b>1 478 510</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 578 281</b>	<b>2 395 484</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 110 649,87)	(2 443 484,49)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 409 942	1 416 337
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2023

31/12/2022

		France	Exportation	6 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			94 775	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					
Autres produits			2	22	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>94 777</b>	<b>22</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 089 802	2 235 726
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 757	3 518
	Salaires et traitements			232 545	528 066
	Charges sociales du personnel			74 674	193 801
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			28 757	52 444
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			48 629	69 636	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>2 477 164</b>	<b>3 083 192</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(2 382 387)</b>	<b>(3 083 170)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 382 387)	(3 083 170)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	32 203	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	39 145	182 918
	Différences positives de change	330	5 480
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>71 678</b>	<b>188 399</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 431
	Intérêts et charges assimilées (4)	229	493
	Différences négatives de change	61	644
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>289</b>	<b>5 567</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>71 388</b>	<b>182 831</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(2 310 998)</b>	<b>(2 900 338)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		419
	Sur opérations en capital		38 613
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>39 032</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		7
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>7</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>39 025</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(200 349)	(417 829)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>166 455</b>	<b>227 453</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 277 105</b>	<b>2 670 937</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(2 110 650)</b>	<b>(2 443 484)</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de la période présente un total de **5 578 281** euros
  
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **166 455** euros
  - un total charges de **2 277 105** euros
  
  - dégage un résultat de **-2 110 650** euros

La période considérée :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **30/06/2023**
- et a une durée de **6** mois.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La situation intermédiaire au 30 juin 2023 est établie en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

## **Immobilisations incorporelles**

Les coûts engagés sur la période de développement sont portés à l'actif sous respect des conditions d'activation:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;

## **Brevets :**

Les dépenses afférentes aux demandes de brevets sont immobilisées et amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation. L'amortissement s'effectue sur une période de 5 ans.

## **Frais de Recherche :**

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les travaux de recherche engagés au cours de l'année ne sont pas immobilisés mais directement comptabilisés en charges.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

### Dettes financières :

Le montant des dettes financières pour 72 727 € correspond au Prêt Garanti par l'Etat souscrit dans le cadre du COVID-19 en décembre 2020. Le remboursement de la première échéance est intervenue en décembre 2022. Le remboursement de la dernière échéance interviendra en novembre 2026.

### Crédit d'impôt recherche (CIR) :

Au 30/06/2023, la société a perçu un préfinancement d'un montant de 161 281 € du CIR 2022 qui s'élève à 396 868 €.

A cette même date, la société a comptabilisé un CIR estimé à 203 158 € au titre du premier semestre 2023.

### Avances conditionnées :

L'avance conditionnée définitivement perçu d'un montant de 126 977,35 € relative au programme DOS0103156 de Bpifrance fait l'objet depuis le 31/03/2022 d'un remboursement trimestriel de 18 000 €.

Au 30/06/2023, le montant restant à rembourser s'élève à 18 977 €.

### Augmentation de capital du 30 janvier 2023 :

Lors de sa réunion en date du 30 janvier 2023, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant maximum de 5 000 000 € prime d'émission incluse.

L'opération, d'un montant total de 3 059 910,11 € prime d'émission incluse, a été réalisée par voie d'émission de 1 372 157 actions nouvelles ordinaires dont :

- 1 097 726 actions nouvelles pour un montant de 2 447 928,98 € (prime d'émission incluse) représentant 80% de l'opération au profit d'investisseurs professionnels,

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- 274 431 actions nouvelles pour un montant de 611 981,13 € (prime d'émission incluse) représentant 20% de l'opération, au profit d'investisseurs particuliers.

Le capital social de la Société se trouve ainsi porté, au 30/01/2023, de 157 038,36 € à 198 203,07 € par émission de 1 372 157 actions nouvelles de 0,03 de valeur nominale.

## Augmentation de capital du 29 juin 2023 :

NFL Biosciences a constaté l'exercice des 100 000 BSA 2018 en date du 26 et 29 juin 2023 détenus par GB HOLDING donnant le droit de souscrire à 1 000 000 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 0,50 € dont 0,03 € de nominal et 0,47 € de prime d'émission pour un montant total brut de 500 000 €, prime d'émission incluse.

En conséquence, l'exercice des BSA 2018 entraîne une créance de 500 000 € au 30/06/2023 au profit de la société sur GB HOLDING, à concurrence de 30 000 € au titre de la valeur nominale et 470 000 € au titre de la prime d'émission desdites actions.

Dès lors, NFL Biosciences constate une augmentation de capital de 30 000 € en date du 29/06/2023.

Le capital social de la Société se trouve ainsi porté, au 29/06/2023, de 198 203,07 € à 228 203,07 € par émission de 1 000 000 actions nouvelles de 0,03 de valeur nominale.

## Avance récupérable forfaitaire de 1 500 000 € pour l'étude CESTO II :

Pour mener à terme l'étude clinique CESTO II destinée à évaluer l'efficacité et la sécurité de son traitement NFL-101 en tant que thérapie de sevrage tabagique, NFL Biosciences a obtenu une avance innovation par Bpifrance d'un montant de 1 500 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030.

Concomitamment à la signature du contrat en date du 20 février 2023, NFL Biosciences a perçu 1 050 000 € d'avance récupérable. Le reliquat de 450 000 € pourra être demandé par NFL Biosciences à l'achèvement de l'étude.

À l'issue de l'étude clinique CESTO II, le remboursement s'effectuera selon deux scénarios :

- En cas de succès de l'étude, NFL Biosciences remboursera cette aide à compter du 4ème trimestre 2025 à hauteur de 75 000 € par trimestre, et ce jusqu'au 3ème trimestre 2030.
- En cas de succès partiel ou de constat d'échec, NFL Biosciences pourra, sur approbation de Bpifrance, être exonérée de 60% (900 000 €) de ses obligations de remboursement. Les conditions de remboursement pourront être adaptées par Bpifrance.

## Avance récupérable forfaitaire de 200 000 € pour NFL-301 :

Pour permettre l'avancement du projet NFL-301 (de la formulation du produit à l'autorisation d'essai clinique) NFL Biosciences a obtenu une avance innovation par Bpifrance d'un montant de 200 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030.



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

NFL Biosciences a perçu 140 000 € à la signature du contrat d'aide en avance récupérable, intervenue le 20 février 2023. Le solde de 60 000 € pourra être demandé par NFL Biosciences lorsque l'étude aura atteint l'étape d'autorisation d'essai clinique.

De même que l'étude CESTO II, le remboursement s'effectuera selon les deux scénarios suivants :

- En cas de succès de l'étude, NFL Biosciences remboursera cette aide avec un échéancier de 10 000 € par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.
- En cas de succès partiel ou de constat d'échec NFL Biosciences pourra être exonérée, toujours sur approbation de Bpifrance, de 60% (120 000 €) de ses obligations de remboursement.

## Subvention 200 000 € Etude PRECESTO :

NFL Biosciences a obtenu le 17 janvier 2023 une subvention (non remboursable) de 200 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030 octroyée conjointement et à parts égales par le Ministère de l'Economie des Finances et de la Souveraineté et la Région Occitanie. Cette subvention sera perçu en deux temps :

- 140 000 € reçu en date du 22 septembre 2023 ;
- 60 000 € à l'achèvement des travaux.

Au 30 juin 2023, ont été comptabilisés dans les comptes :

- 200 000 € de subvention à recevoir ;
- 105 225 € de produits constatés d'avance.

## **Evènements post-clôture**

### Exercice des BSPCE 2018 et augmentation de capital du 07 juillet 2023 :

NFL Biosciences a constaté l'exercice des 50 000 BSPCE 2018 en date du 07 juillet 2023 détenus par Monsieur Bruno LAFONT donnant le droit de souscrire à 500 000 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 0,10 € dont 0,03 € de nominal et 0,07 € de prime d'émission pour un montant total brut de 50 000 €, prime d'émission incluse.

En conséquence, l'exercice des BSPCE 2018 entraîne l'émission de 500 000 actions ordinaires nouvelles de 0,03 € de valeur nominale chacune et une augmentation du capital social de 15 000 €.

Le capital social de la Société se trouve ainsi porté, au 07/07/2023, de 228 203,07 € à 243 203,07 €.

## Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

### IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 30/06/2023
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	579 317	15 213		594 530
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	35 760			35 760
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	4 733			4 733
Immobilisations financières		252 314	252 314	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>619 810</b>	<b>267 527</b>	<b>252 314</b>	<b>635 023</b>

### AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 30/06/2023
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	443 533	28 213		471 745
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	35 760			35 760
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 644	544		3 188
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>481 937</b>	<b>28 757</b>		<b>510 693</b>

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	438 745	438 745	
	Taxes sur la valeur ajoutée	516 580	516 580	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	200 203	200 203	
	Groupe et associés	500 000	500 000	
	Débiteurs divers	11 062	11 062	
Charges constatées d'avances	227 902	227 902		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1 894 493</b>	<b>1 894 493</b>	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	72 727	21 137	51 590	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 210 827	2 210 827		
	Personnel et comptes rattachés	242	242		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 150	63 150		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 634	1 634		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 727	7 727		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	105 225	105 225			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2 461 532</b>	<b>2 409 942</b>	<b>51 590</b>	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 523			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

# Effectif moyen

	30/06/2023	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		3	
Professions intermédiaires			
Employés			
Ouvriers			
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	

--

## Variations des Capitaux Propres

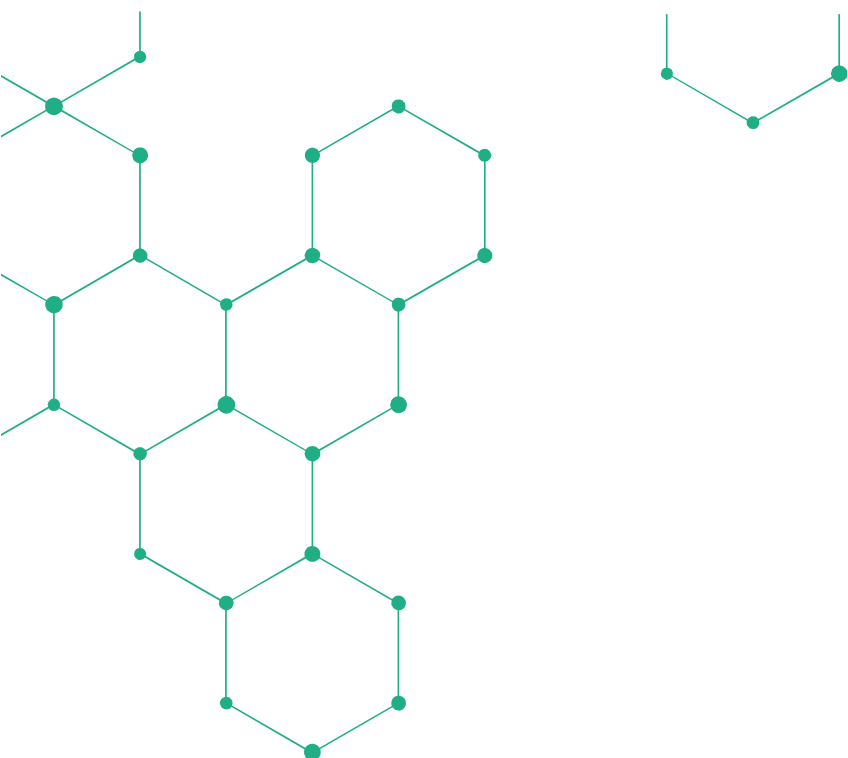
Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 30/06/2023
Capital social	157 038			71 165	228 203
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 108 686			3 103 260	7 211 946
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(978 243)	(2 443 484)			(3 421 728)
Résultat de l'exercice	(2 443 484)	2 443 484		(2 110 650)	(2 110 650)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>843 996</b>			<b>1 063 775</b>	<b>1 907 772</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 843 996Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 843 996<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exerciceVariation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 063 775

Le capital social de 228 203,07 € est composé de 7 606 769 actions de 0,03 euro de nominal chacune.



## **5. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **NFL BIOSCIENCES**

S.A. AU CAPITAL DE 228.203,07 EUROS

Siège social : 199 rue Hélène Boucher

34170 CASTELNAU-LE-LEZ

R.C.S. MONTPELLIER : 494 700 321

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES RELATIFS A LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2023**

Au Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la S.A NFL BIOSCIENCES et en réponse à votre demande effectuée dans le cadre des obligations d'information de votre société dont les titres sont négociés sur EURONEXT GROWTH, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes intermédiaires.

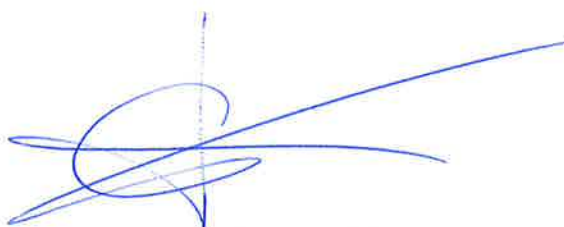
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 Juin 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Fait à Montpellier, le 6 Octobre 2023.  
Le Commissaire aux Comptes,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE  
**Xavier GALAINE**